



AVIS PUBLIC

RELATIF À L'ADOPTION DU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Par la présente, avis est donné que lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 17 novembre 2025, le conseil a adopté le calendrier suivant de ses séances ordinaires pour l'année 2026 qui débuteront à **19 h 30**, et ce, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec :

D'adopter le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2026 qui débuteront à 19 h 30 :

Lundi 19 janvier

Lundi 9 février

Lundi 9 mars

Lundi 13 avril

Lundi 11 mai

Lundi 8 juin

Lundi 13 juillet

Lundi 10 août

Lundi 14 septembre

Mardi 13 octobre

Lundi 9 novembre

Lundi 14 décembre

DONNÉ à Labelle, ce 1^{er} décembre 2025

France Bellefleur
Greffière-trésorière